



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JUIN 2022

-:-

L'an deux mille vingt-deux, le trente juin, le Conseil municipal de L'Haÿ-les-Roses, légalement convoqué le vingt-trois juin, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Vincent JEANBRUN, Maire de L'Haÿ-les-Roses.

ETAIENT PRESENTS :

M. Vincent JEANBRUN, M. Fernand BERSON, M. Clément DECROUY, Mme Karen CHAFFIN, Mme Mélanie NOWAK, M. Daniel AUBERT, Mme Françoise SOURD, M. Patrick ANDROLUS, Mme Anne-Laurence DELAULE, M. Pascal LESSELINGUE, Mme Katherine GAVRIL, M. Fatah BENDALI, M. Igor BRAS GUERREIRO, M. Sébastien PENNAMEN, Mme Flora LARUELLE, Mme Sophie HELIE, Mme Patricia FIFI, M. Michel LARJAUD, Mme Marine RENAVAND, M. Daniel PIGEON-ANGELINI, M. Bernard DUPIN, Mme Annick TCHIENDA, M. Christophe SKAF, Mme Monique CRUSSY, Mme Myriam SEDDIKI, M. Pascal PROVENT, Mme Sophie HASQUENOPH, Mme Catherine SEBBAGH, Mme Laurence MALFAIT, M. Sophian MOUALHI, Mme Marine BARDELAY, Mme Nawel HAMPLAOUI, M. Olivier LAFAYE.

ETAIENT REPRESENTES :

M JérémY BAKKALIAN représenté par M. Christophe SKAF
M. Dominique SERVANTON représentée par M. Patrick ANDROLUS
Mme Mélanie NOWAK représentée par M. Clément DECROUY (à partir de 22h58)
M Arnaud WUST représentée par M. Sophian MOUALHI
Mme Valérie LUQUET représentée par M. Laurence MALFAIT
M. Vinh NGUYEN QUANG représenté par M. Olivier LAFAYE

SECRETAIRE: M. Christophe SKAF

Après l'appel nominal, le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h37.

APPROBATION DU PROCES VERBAL

Mme Laurence Malfait

Mme Malfait veut savoir si sa deuxième remarque transmise par écrit a été prise en compte ?

M. le Maire

M. le Maire indique que la remarque de Mme Malfait a été analysée mais que la retranscription dans le procès-verbal étant conforme, le texte n'a pas été modifié.

Mme Laurence Malfait

Mme Malfait indique ne pas être d'accord car la formulation tend à dire qu'elle aurait perdu son sang-froid alors qu'elle estime que ce n'est pas le cas.

Mme Marine Bardelay

Mme Bardelay demande que son intervention lors de la délibération n°2 soit retranscrite.

M. le Maire

M. le Maire accepte les demandes de Mme Bardelay.

POUR : 38

CONTRE : 1 (Mme Malfait)

1 – COMPTE DE GESTION 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

DECLARE que le Compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Comptable public de la Trésorerie de Cachan, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ARRETE le Compte de gestion présenté par le Comptable public de la Trésorerie de Cachan, pour l'exercice 2021.

Résultat des votes :

POUR : 30

ABSTENTION : 9 (M. Moualhi, Mme Malfait, M. Gohin, M Wust, Mme Luquet, Mme Bardelay, M. Lafaye, Mme Hamlaoui, M. Nguyen Quang)

2 – COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Sortie à 20h50 de M. le Maire en application de l'article L2121-14 du CGCT.

M. Olivier Lafaye

M. Lafaye demande comment est géré l'épargne de la ville en ces temps de forte inflation. Il se demande également s'il n'y a pas un risque de perte en capital et si faciliter l'augmentation de l'épargne n'est pas une erreur alors que les besoins de la population sont considérables, notamment en matière de transition écologique.

M. Sophian Moualhi

M. Moualhi remercie M. Berson de la présentation synthétique faite du compte administratif, ainsi que les services administratifs qui préparent et suivent l'exécution du budget et prennent le temps de répondre aux questions posées par les élus en commission.

En cohérence avec les remarques et observations faites lors du rapport sur les orientations budgétaires de l'année précédente, il annonce que son groupe votera contre.

M. Moualhi demande néanmoins ce qu'il va être fait du drone acquis en avril 2021 sachant qu'il a été acté que la police municipale ne pourra l'utiliser et qu'il ne pourra pas être subventionné dans le cadre du bouclier sécurité de la région Ile-de-France.

M. Fernand Berson

M. Berson se joint à M. Moualhi pour remercier les services et lui précise que le drone est utilisé ponctuellement pour assurer la couverture des événements organisés par la ville.

A propos des questionnements de Monsieur Lafaye il lui répond que la ville n'a pas recours à des placements financiers pour optimiser son épargne sachant d'une part, que cette pratique est étroitement règlementée et que d'autre part, compte tenu des taux négatifs cela aurait été contre-productif. Il lui rappelle toutefois que l'épargne est utilisée par la Ville pour participer au financement des équipements publics programmés dans le cadre des concessions d'aménagement, ce qui permet un fonctionnement sur fond propre sans augmentation des taux d'imposition et sans augmentation de la dette de la collectivité.

Il lui indique par ailleurs que la dimension écologique est systématiquement prise en compte par la municipalité dans le cadre de ses projets d'aménagement et projets de construction d'équipements publics.

M. Clément Decrouy

Concernant le drone, M. Decrouy complète les propos de M. Berson en précisant que le drone sert aux évènements municipaux mais également à survoler les bâtiments municipaux tels que les écoles, les gymnases, etc, pour établir des diagnostics techniques et éviter ainsi la location de nacelles.

Mme Laurence Malfait

Mme Malfait demande combien de drone possède la ville.

M. Fernand Berson

La ville dispose d'un seul drone.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE le Compte administratif 2021, lequel se présente de la manière suivante :

		DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Investissement	Mandats ou titres émis	12 480 104.78	11 379 452.25	- 1 100 652.53
	Solde d'exécution N-1		6 601 944.52	6 601 944.52
	Résultat de clôture	12 480 104.78	17 981 396.77	5 501 291.99
	Restes à réaliser	17 139 464.97	7 787 563.69	- 9 351 901.28
	Résultat y compris les restes à réaliser	29 619 569.75	25 768 960.46	- 3 850 609.29

		DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Fonctionnement	Mandats ou titres émis	42 101 138.80	49 358 139.30	7 257 000.50
	Excédent de fonctionnement reporté		4 361 967.46	4 361 967.46

	Résultat de clôture	42 101 138.80	53 720 106.76	11 618 967.96
	Total cumulé	71 720 708.55	79 489 067.22	7 768 358.67

Résultat des votes :

POUR : 29

CONTRE : 6 (M. Moualhi, Mme Malfait, M. Gohin, M. Wust, Mme Luquet, Mme Bardelay)

ABSTENTION : 3 (M. Lafaye, Mme Hamlaoui, M. Nguyen Quang)

NPPV : 1 (M. Jeanbrun)

3 – EXERCICE BUDGETAIRE 2022 – AFFECTATION DU RESULTAT 2021

Retour de M. le Maire à 21h17.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2021 de la façon suivante :

- compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés :	3 850 609.29 €
- ligne 001 – Solde d'exécution positif reporté :	5 501 291.99 €
- ligne 002 – Résultat de fonctionnement reporté :	7 768 358.67 €

Résultat des votes :

POUR : 30

ABSTENTION : 9 (M. Moualhi, Mme Malfait, M. Gohin, M. Wust, Mme Luquet, Mme Bardelay, M. Lafaye, Mme Hamlaoui, M. Nguyen Quang)

4 – COMPTE DE GESTION 2021 : BUDGET ANNEXE RESTAURATION ET PORTAGE A DOMICILE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

DECLARE que le Compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Comptable public de la Trésorerie de Cachan, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ARRETE le Compte de gestion du budget annexe restauration et portage à domicile présenté par le Comptable public de la Trésorerie de Cachan, pour l'exercice 2021.
Résultat des votes :

POUR : 30

ABSTENTION : 9 (M. Moualhi, Mme Malfait, M. Gohin, M. Wust, Mme Luquet, Mme Bardelay, M. Lafaye, Mme Hamlaoui, M. Nguyen Quang)

5 – COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : BUDGET ANNEXE RESTAURATION ET PORTAGE A DOMICILE

Sortie à 21h21 de M. le Maire en application de l'article L2121-14 du CGCT.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE le Compte administratif 2021, lequel se présente de la manière suivante :

		DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Investissement	Mandats ou titres émis	0.00	6 367.02	6 367.02
	Solde d'exécution N-1		5 587.97	5 587.97
	Résultat de clôture	0.00	11 954.99	11 954.99
	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
	Résultat y compris les restes à réaliser	0.00	11 954.99	11 954.99

		DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Fonctionnement	Mandats ou titres émis	113 976.34	117 381.22	3 404.88
	Excédent de fonctionnement reporté		12 753.09	12 753.09
	Résultat de clôture	113 976.34	130 134.31	16 157.97

	Total cumulé	113 976.34	142 089.30	28 112.96
--	---------------------	-------------------	-------------------	------------------

Résultat des votes :

POUR : 29

ABSTENTION : 9 (M. Moualhi, Mme Malfait, M. Gohin, M. Wust, Mme Luquet, Mme Bardelay, M. Lafaye, Mme Hamlaoui, M. Nguyen Quang)

NPPV : 1 (M. Jeanbrun)

6 – EXERCICE BUDGETAIRE 2022 – AFFECTATION DU RESULTAT 2021 : BUDGET ANNEXE RESTAURATION ET PORTAGE A DOMICILE

Retour de M. le Maire à 21h27.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2021 du budget annexe restauration et portage à domicile de la façon suivante :

- ligne 001 – Solde d'exécution positif reporté :	11 954.99 €
- ligne 002 – Résultat de fonctionnement reporté :	16 157.97 €

Résultat des votes :

POUR : 30

ABSTENTION : 9 (M. Moualhi, Mme Malfait, M. Gohin, M. Wust, Mme Luquet, Mme Bardelay, M. Lafaye, Mme Hamlaoui, M. Nguyen Quang)

7 – RAPPORT D'ACTIVITES RETRACANT LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN (DSU-FSRIF) POUR L'EXERCICE 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ACTE de la présentation pour l'année 2021 du rapport annuel d'activités concernant les actions menées en faveur du développement social urbain.

DIT qu'une ampliation de la présente sera adressée à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne.

Résultat des votes :

DONT ACTE.

8 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022

M. Sophian Moualhi

M. Moualhi se félicite de l'augmentation du point d'indice car comme cela a été discuté en commission finances, il existe un désintéressement concernant les métiers de la fonction publique.

Concernant les tarifs, il estime que dans la mesure où ces derniers, notamment ceux du scolaire et périscolaire, avaient été significativement augmentés en début de

mandat, il était souhaitable de ne pas les augmenter à nouveau. Il estime que le pouvoir d'achat des familles a été grevé avec des augmentations d'impôt et notamment la suppression de l'abattement à la base. Il se réjouit ainsi qu'il n'y ait pas d'augmentation de tarif en 2022.

M. le Maire

M. le Maire souhaite réagir aux propos liminaires de M. Moualhi. Dire que l'attractivité de la fonction publique est faible et qu'il faut se féliciter de l'augmentation du point d'indice ne suffit pas. L'inflation étant de 5%, augmenter le point d'indice de 3,5% augmente à peine le pouvoir d'achat des agents.

M. le Maire indique que répéter des contre-vérités n'en font pas pour autant des vérités et qu'il conviendrait de s'attacher aux faits concernant les questions de fiscalité. Ainsi, il rappelle que dans un souci de transparence et d'équité la municipalité a réformé les modalités de mise en œuvre de la tarification des prestations en garantissant aux familles la prise en compte de leurs facultés contributives par l'application d'un tarif personnalisé adapté.

Il indique par ailleurs que les tarifs votés par le conseil municipal n'ont pas été indexés en totalité sur l'inflation contrairement à ce qui a pu être pratiqué dans des communes voisines et par l'EPT qui a pour sa part augmenté de manière conséquente les tarifs des piscines et du conservatoire.

M. Sophian Moualhi

M. Moualhi indique que son groupe votera contre la délibération dans la continuité des interventions lors des conseils municipaux précédents.

Il a déjà été débattu du moment le plus pertinent pour voter le budget sachant que l'affectation des résultats explique les montants qui semblent élevés dans la délibération.

Il souhaite compléter que par rapport à la section d'investissement, celle-ci montre qu'avoir un report de 2021 sur 2022 d'un montant de 17 millions est élevé. Si l'effet du covid peut être invoqué comme explication, il estime pour sa part que cela démontre que les taux de réalisation des investissements restent faibles avec une incidence notable sur le budget supplémentaire.

M. Olivier Lafaye

M. Lafaye indique que le budget est la traduction d'une politique.

Il demande, concernant, la nouvelle halle des saveurs, quel est l'impact pour la ville de ce projet et quel soutien apporte la Ville à la société Géraud qui semble dans l'incapacité d'assumer ses obligations.

Concernant le marché du petit Robinson, il demande s'il est vrai que celui-ci va fermer.

Concernant la santé, il se félicite de la fréquentation du CMS mais il souhaite des précisions sur la stratégie « santé » de la ville sachant que la commune fait face à une désertification. Il demande s'il est vrai qu'un médecin souhaite installer un centre IRM dans la ville au détriment d'un praticien déjà installé depuis 28 ans et qui emploie 7 personnes. Il se demande si le local envisagé à côté de la poste se substitue à celui destiné à un centre de kinésithérapie et une pharmacie comme l'annoncent les affiches et si la municipalité a connaissance que les tarifs de ce nouveau praticien seraient des honoraires libres donc plus chers et plus coûteux que les actuels.

M. le Maire

Il y a un projet privé d'installation d'IRM et les porteurs du projet cherchent un local mais cela n'est pas le sujet de la délibération.

Sur les marchés de la ville, M. le Maire confirme qu'il n'existe aucun projet de fermeture de marché du petit Robinson. L'exploitation de ce dernier étant contractuelle et prévue au contrat de délégation de service public.

Concernant la halle des saveurs, ce projet novateur avance mais nécessite des adaptations.

En revanche, il estime que M. Lafaye souhaite agiter des peurs. Le groupe Géraud a investi 2 millions d'euros qui ont été versés le 1^{er} avril 2022 conformément aux dispositions du contrat de DSP.

Mme Laurence Malfait

Mme Malfait estime que les tarifs scolaires ont augmenté en 2018 : 104% sur l'accueil du soir, 17,89% pour les repas et 45,89% sur les journées de centre de loisirs.

Elle indique que d'après elle, désormais, les mamans ne mettent plus leurs enfants dans les centres de loisirs et que des enfants sont refusés en garderie car trop cher quand d'autres sont dehors à 16h30 quand l'école est finie.

M. le Maire

Le Maire indique que l'intégralité de ces chiffres sont faux.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE le Budget supplémentaire de 2022, lequel se présente de la manière suivante :

Investissement	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Propositions nouvelles (dont 1068 : 3 850 609.29 €)	+7 664 036.85	+11 514 646.14	+3 850 609.29

Solde d'exécution positif reporté N-1		+5 501 291.99	+5 501 291.99
Restes à réaliser	+17 139 464.97	+7 787 563.69	-9 351 901.28
Total	+24 803 501.82	+24 803 501.82	-

Fonctionnement	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Propositions nouvelles	+8 147 582.19	+379 223.52	-7 768 358.67
Excédent de fonctionnement reporté		+7 768 358.67	+7 768 358.67
Total	+8 147 582.19	+8 147 582.19	-

Total cumulé	+32 951 084.01	+32 951 084.01	-
---------------------	-----------------------	-----------------------	---

Pour la section de fonctionnement

A) Dépenses

Chap	Libellé	Budget supplémentaire
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	+519 686.34
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	+2 520.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	+148 182.00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (1)	+400 000.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	+7 077 193.85

B) Recettes

Chap	Libellé	Budget supplémentaire
70	PRODUITS DES SERVICES, DOMAINES ET VENTES DIVERSES	+21 500.00
73	IMPOTS ET TAXES	+71 130.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	+204 270.04
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	+33 350.00
78	REPRISE PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	+10 000.00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	+38 973.48

Pour mémoire, le résultat de fonctionnement reporté de l'exercice N-1 s'élève à 7 768 358,67 €.

Pour la section d'investissement

A) Dépenses d'investissement

Chap.	Libellé	Budget Supplémentaire
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	+71 130.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	+256 887.67
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	+170 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	+1 095 114.70
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	+5 980 931.00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	+38 973.48
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	+51 000.00

B) Recettes

Chap.	Libellé	Budget Supplémentaire
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	+3 850 609.29
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS	+135 843.00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	+7 077 193.85
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (1)	+400 000.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	+51 000.00

Pour mémoire, le solde d'exécution positif de l'exercice N-1 s'élève à 5 501 291,99 €.

Résultat des votes :

POUR : 30

CONTRE : 9 (M. Moualhi, Mme Malfait, M. Gohin, M. Wust, Mme Luquet, Mme Bardelay, M. Lafaye, Mme Hamlaoui, M. Nguyen Quang)

9 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022 : BUDGET ANNEXE RESTAURATION ET PORTAGE A DOMICILE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE le Budget supplémentaire du budget restauration et portage à domicile de l'année 2022, lequel se présente de la manière suivante :

Investissement	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Propositions nouvelles	+11 954.99	+0.00	- 11 954.99
Solde d'exécution positif reporté N-1		+11 954.99	+11 954.99
Restes à réaliser	+0.00	+0.00	+0.00
Total	+11 954.99	+11 954.99	-

Fonctionnement	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Propositions nouvelles	+16 157.97	+0.00	-16 157.97
Excédent de fonctionnement reporté		+16 157.97	+16 157.97
Total	+16 157.97	+16 157.97	-

Total cumulé	+28 112.96	+28 112.96	-
---------------------	-------------------	-------------------	---

Pour la section de fonctionnement

Dépenses

Chap	Libellé	Budget supplémentaire
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	+14 157.97
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	+2 000.00

Pour mémoire, montant de l'excédent de fonctionnement reporté N-1 : 16 157.97 €.

Pour la section d'investissement

Dépenses

Chap.	Libellé	Budget Supplémentaire
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	+11 954.99

Pour mémoire, montant du solde d'exécution positif N-1 : 11 954.99 €.

Résultat des votes :

POUR : 30

ABSTENTION : 9 (M. Moualhi, Mme Malfait, M. Gohin, M. Wust, Mme Luquet, Mme Bardelay, M. Lafaye, Mme Hamlaoui, M. Nguyen Quang)

10 – AJUSTEMENT PAR LE TRESORIER DES CENTIMES DE L'ENCOURS DE DETTE DE LA VILLE PAR RAPPORT A OPALE LOGICIEL DE SUIVI DE LA DETTE PAR LA TRESORERIE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

AUTORISE le comptable public à procéder à l'ajustement à hauteur de 33 centimes de l'encours de la dette au 31 décembre 2021.

Résultat des votes :

POUR : Unanimité

11 – REPRISE DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET FIXATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

FIXE la durée d'amortissement des reprises de subventions à compter de l'exercice 2022 selon le tableau ci-après :

Nature comptable	Objet de la subvention	Durée de la reprise de subvention
1311	Aide à la relance de la construction durable	30 ans
13158	Achats de véhicules électriques	5 ans
1311	Achats d'urnes	1 an
1311	Mise en place de parois de protection pour les élections	6 ans
1318	Achats défibrillateurs CMS	1 an
1313	Achat d'un logiciel pour l'urbanisme	2 ans

AUTORISE à compter de l'exercice 2022 la réintégration des subventions d'investissement par le débit des comptes 139 « Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables » et le crédit du compte 777 « Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat » selon le tableau annuel ci-après :

Compte	Libellé	Montant
Dépenses		
1391	Subventions d'investissement	
13911	Etats et établissements nationaux	27 263.33
139158	Autres groupements	2 850.15
13918	Autres	6 660.00
13913	Départements	2 200.00
Recettes		

77	Produits exceptionnels	
777	Quote-part des subventions transférées au compte de résultat	38 973.48

DIT que les crédits nécessaires à ces opérations de reprises de subventions sont inscrits au budget supplémentaire 2022.

Résultat des votes :

POUR : Unanimité

12 – CONCESSION D'AMENAGEMENT « CŒUR DE VILLE » : CRFA 2021

Mme Marine Bardelay

Mme Bardelay demande pourquoi l'avenant n°1 n'a pas été notifié et comment il peut être mis en œuvre s'il n'a pas été notifié.

Il est fait mention d'une étude dite « loi sur l'eau » qui devrait intervenir en 2022. Mme Bardelay s'interroge sur les fondements de cette étude mais également sur la tardiveté de sa réalisation. Ainsi, s'il s'agit d'un fondement issu du code de l'environnement, elle se demande également si des impacts n'avaient pas été identifiés lors du projet, auquel cas un dossier « loi sur l'eau » est nécessaire

Enfin, elle indique que des études en 2020 ont été faites sur les eaux pluviales. Elle souhaiterait connaître leur objet et note que le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux d'Eau-Seine-Normandie est paru en mars / avril 2022 et vient modifier les projets d'aménagement. Elle demande si de nouvelles études seront faites.

M. le Maire

M. le Maire invite de nouveau Mme Bardelay à transmettre ses questions techniques aux services.

Il rappelle que toutes les études préalables ont été réalisées avant la délivrance des permis d'aménager et de construire, que ces moyens ont été soulevés dans le cadre de contentieux menés depuis 3 ans et que l'ensemble des juridictions ont donné raison à la collectivité, du tribunal administratif jusqu'au Conseil d'Etat.

M. Olivier Lafaye

M. Lafaye se demande pourquoi la ville n'a pas vendu les terrains plus chers que l'estimation des domaines à 3 millions d'euros alors qu'il s'agit d'une opération privée sans logement social. Il s'interroge également sur la taille de la place à vivre.

M. le Maire

Sur le prix, une campagne scandaleuse et diffamatoire a été faite pour faire croire que la ville aurait bradé des terrains au profit d'acteurs privés.

Comme la loi l'exige, le service des domaines fixe la valeur des biens communaux soumis à la vente.

La DNID a été sollicitée préalablement à la vente comme le stipule la réglementation et le terrain a été valorisé à 3 millions d'euros. L'estimation n'est pas une estimation « plancher » et la ville doit s'y conformer. Cette estimation tient compte non seulement de la nature des terrains mais également du coût des aménagements et équipements publics qui seront réalisés dans le cadre de cette opération.

Mme Marine Bardelay

Mme Bardelay demande où sera récupérée l'eau pluviale dont M. le Maire a fait mention.

M. le Maire

L'eau est récupérée par infiltration en profitant de l'effet de pente de la place et des rues qui seront créées dans l'espace public.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

EMET un avis favorable sur le compte rendu financier annuel de la concession d'aménagement Cœur de ville pour les années 2020 et 2021.

SOLLICITE l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre pour qu'il approuve ce Compte Rendu Financier Annuel pour les années 2020 et 2021. Résultat des votes :

POUR : 30

CONTRE : 9 (M. Moualhi, Mme Malfait, M. Gohin, M. Wust, Mme Luquet, Mme Bardelay, M. Lafaye, Mme Hamlaoui, M. Nguyen Quang)

13 – CONCESSION D'AMENAGEMENT « LOCARNO » : CRFA 2021

M. Sophian Moualhi

M. Moualhi indique que le groupe votera contre ce projet.

Au regard du démarrage de l'opération, il estime que cela commence mal. D'après lui, le fait que l'ancienne halle va être remplacée par un certain nombre de logements ne suscite pas l'adhésion des habitants.

Il demande, dans la mesure où une modification du plan masse a été demandée, quelle sera la future surface plancher et pour combien de logements.

Concernant la halle des saveurs, il demande quand le restaurant sera occupé sur la mezzanine.

M. le Maire

Dans le plan masse, il y a une nette réduction des surfaces de plancher par rapport au programme initial. Le but est de dédensifier l'opération pour libérer plus d'emprise de pleine terre donc plus d'espaces verts.

Sur la question de l'itinéraire cyclable, l'objectif poursuivi est de créer un axe nord-sud via l'aménagement de la promenade de la Vanne sur 1,5km de long et un axe est-ouest permettant de relier à terme le cœur de ville et le secteur de Lallier-Gare.

En parallèle, l'objectif de l'aménagement du secteur Locarno est de procéder à un travail de requalification de l'avenue Henri Thirard.

Concernant la halle des saveurs, il est envisagé d'ouvrir le restaurant en 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

EMET un avis favorable sur le compte rendu financier annuel de la concession d'aménagement « Locarno » pour l'année 2021.

SOLLICITE l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre pour qu'il approuve ce Compte Rendu Financier Annuel pour l'année 2021.

Résultat des votes :

POUR : 30

CONTRE : 9 (M. Moualhi, Mme Malfait, M. Gohin, M. Wust, Mme Luquet, Mme Bardelay, M. Lafaye, Mme Hamlaoui, M. Nguyen Quang)

14 – AVENANT N°3 AU TRAITE DE CONCESSION D'AMENAGEMENT « CŒUR DE VILLE »

22h58 : Madame Mélanie Nowak a quitté la séance. Elle est représentée par M. Clément Decrouy.

M. Sophian Moualhi

M. Moualhi indique être surpris qu'il y ait 2,2 millions d'euros d'écart avec l'estimation.

M. le Maire

Au moment où le projet a été initié et où la concession a été mise en place, il a été évalué la valeur du terrain sans connaître la valeur définitive du projet tel qu'il sera mis en œuvre et le coût réel des équipements publics. En outre, du fait des recours et des retards qui sont imputables notamment à l'opposition, la Ville a perdu beaucoup de temps pendant lequel la valeur des terrains en Ile-de-France et a

fortiori à L'Hay-les-Roses a augmenté, modifiant l'économie générale du bilan de la concession.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

EMET UN AVIS FAVORABLE à l'avenant n°3 relatif aux modifications des articles 4, 11 et 21 ainsi des annexes A et C du Traité de concession d'aménagement « Cœur de ville » tel qu'il est joint à la présente délibération.

SOLLICITE L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre pour qu'il approuve les termes de l'avenant n°3 au traité de concession d'aménagement « Cœur de ville » tel qu'il est joint à la présente délibération.

Résultat des votes :

POUR : 30

CONTRE : 9 (M. Moualhi, Mme Malfait, M. Gohin, M. Wust, Mme Luquet, Mme Bardelay, M. Lafaye, Mme Hamlaoui, M. Nguyen Quang)

15 – AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE SUBVENTION ENTRE LA COMMUNE, L'EPT GRAND ORLY SEINE BIEVRE ET CITALLIOS POUR L'OPERATION « CŒUR DE VILLE »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE les termes de l'avenant n°2 à la convention de subvention cœur de ville tel qu'il est annexé à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant.

SOLLICITE Monsieur le Président de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre ou son représentant pour signer l'avenant n°2.

Résultat des votes :

POUR : 30

CONTRE : 9 (M. Moualhi, Mme Malfait, M. Gohin, M. Wust, Mme Luquet, Mme Bardelay, M. Lafaye, Mme Hamlaoui, M. Nguyen Quang)

16 – CAF : DEMANDE DE SUBVENTION RELATIVE A LA MISE EN SERVICE DU NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE PAUL HOCHART

LE CONSEIL MUNICIPAL,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne pour le financement des espaces dédiés aux accueils périscolaires et extrascolaires du groupe scolaire Paul Hochart.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents administratifs ou financiers afférents à cette demande.

Résultat des votes :

POUR : 39

A 23h18, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Pour extrait conforme,

Vincent JEANBRUN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'V. JEANBRUN', with a stylized flourish at the end.

Maire de L'Haÿ-les-Roses
Conseiller régional d'Ile-de-France